

# CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

## Étaient présents avec voix délibérative :

Mme Noëlle CAILLARD, représentante des personnes accueillies, *résidence Landeronde*  
Mme Marie Aglaé CHEREAU, représentante des personnes accueillies, *résidence Landeronde*, **présidente du CVS**  
M. Alain LE CORRE, représentant des personnes accueillies, *résidence Le Havre Ligérien*  
M. Georges OGER, représentant des personnes accueillies, *résidence Émile Duboys d'Angers*  
M. René PITON, représentant des personnes accueillies, *résidence Art&Loire*  
M. Pierre RADE, représentant des personnes accueillies, *résidence Les Hauts du Château*  
Mme Simone ANNETTE, représentante des familles, *résidence Art&Loire*  
M. Fernand CHAUDET, représentant des familles, *résidence Les Hauts du Château*  
M. Michel ONILLON, représentant des familles, *résidence Art&Loire*  
M. Michel ROBIN, représentante des familles, *résidence Émile Duboys d'Angers*  
Mme Marie Christina LIVET, représentante du Conseil d'Administration  
Mme Marina BRIAND-BOISMOREAU, représentante du personnel  
Mme Béatrice LANGEVIN, représentante du personnel

## Assistaient également sans voix délibérative :

Mme Amélie MORIN, directrice adjointe en charge des relations avec les usagers  
Mme Sylvie DIETERLEN, directrice de l'établissement  
Dr Denis VATELOT, médecin coordonnateur référent du CVS  
M. Christophe TIJOU, cadre supérieur de santé  
Mme Céline DUCROCQ, cadre de santé référente du CVS  
Mme Bénédicte GAUTIER, psychologue référente du CVS  
Mme Céline CORNU, animatrice, *résidence Les Hauts du Château*  
Mme Laure GASLARD, animatrice, *résidence Landeronde*  
Mme Alexandra OLIVAUD, animatrice, *résidence Le Havre Ligérien*  
Mme Vanessa JARNIOU, responsable du pôle administration  
Mme Véronique VARLIN, élève directrice  
Mme Marina ZILLI-DEWAELE, responsable du pôle qualité

## Étaient excusés :

M. Jean-Pierre DUCHIER, représentant des personnes accueillies, *résidence Art&Loire*  
M. Yves TREVENNEC, représentant des personnes accueillies, *résidence Les Hauts du Château*  
Mme Cécile DREVET, représentante des familles, *résidence Landeronde*  
Mme Pascale GODEFROY, animatrice, *résidence Émile Duboys d'Angers*  
M. Alex MONTOYA, animateur, *résidence Art&Loire*

Date de la convocation : 29 mars 2023

Nombre de votants : 13



## Ordre du jour réalisé

- Adoption du procès-verbal de la séance du 01/12/22 – **Point soumis à avis**
- Accueil de nouveaux membres
- Questions des représentants des résidents et des familles
- Évaluation et contrôle des établissements : calendrier de l'évaluation HAS et inspection de La Possonnière
- Adoption du rapport d'activité du CVS – **Point soumis à avis**
- Chiffres clés du compte administratif 2022
- Informations sur l'augmentation des prix de journées
- Bilans des réclamations et des événements indésirables
- Documents soumis à l'avis du CVS : recours à la médiation de la consommation, droit à l'image, accès au dossier de la personne, règlement d'utilisation des salles d'Art&Loire par les familles
- Extension d'Art&Loire : avancement du projet, résultats de l'appel d'offres, plan de financement de l'opération
- Informations et questions diverses : Job Dating, calendrier des prochaines rencontres

**Point non réinscrit à l'ordre du jour :** campagne anti-gaspillage alimentaire à La Possonnière

**La séance est ouverte à 10 h 30.**

Amélie MORIN remercie les membres du CVS pour leur présence à cette séance et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

## **I. L'adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022, modifié en janvier à la demande du représentant des familles de Savennières, est adopté à l'unanimité.

Mme MORIN rappelle qu'une synthèse du procès-verbal est affichée dans chaque résidence à l'attention des résidents et des visiteurs.

## **II. L'accueil des nouveaux membres**

### Représentant des habitants de la Résidence Le Havre Ligérien :

Mme MORIN fait part avec regret du décès de Mme Monique ONILLON, résidente au *Havre Ligérien*.

Des sièges de représentants des résidents étant vacants sur tous les sites (titulaires et/ou suppléants), il a été demandé aux animateurs de solliciter les nouveaux résidents. M. Alain LE CORRE, nouvel habitant du *Havre Ligérien* et seul candidat, est désigné comme représentant titulaire pour ce site.

### Représentants des personnels :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les représentants des personnels ne sont plus désignés par les organisations syndicales mais élus parmi et par les agents ayant une ancienneté d'au moins 6 mois. Les élections ont été organisées au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 :

- Le 08/02 – Appel à candidature : 8 personnels se sont portés candidats.
- Du 09/03 au 03/04 – Dépôt des bulletins de vote (272 électeurs, 143 votants)
- Le 04/04 – Dépouillement et annonce des résultats

Mme Marina BRIAND-BOISMOREAU, chargée d'accueil, et Mme Béatrice LANGEVIN, aide-soignante, sont les nouvelles représentantes titulaires des personnels. Mme Stéphanie LEQUEUX, aide-soignante, et M. Rémi BUTARD, infirmier, sont respectivement première et second suppléants.

### Médecin coordonnateur :

Trois médecins coordonnateurs interviennent aux Résidences *Les Ligériennes*. Par décision collégiale, M. le Dr Denis VATELOT est le médecin coordonnateur référent pour le CVS.

### Vacances de sièges :

Mme Françoise LCONTE, représentante des familles du *Havre Ligérien*, ne souhaite plus siéger au CVS. La liste des candidats aux dernières élections étant épuisée, elle n'a pu être suppléée pour cette séance.

Mme MORIN informe les membres d'un défaut de suppléants aussi pour les autres sites. Les membres valident la proposition d'un appel à candidature pour pourvoir les sièges vacants.

### Siège à pourvoir - Bénévole :

La liste des bénévoles intervenants sur les sites a été demandée aux animateurs. Un appel à candidature sera lancé prochainement pour une désignation ou une élection avant la séance du 6 juillet.

### III. Les questions transmises par les représentants des résidents

#### ► Résidence *Les Hauts du Château*

Questions :	<p> Les résidents aimeraient planter des fleurs. Est-ce à eux de payer ?  <u>Réponse</u> : non, le matériel pour les activités est à la charge de l'établissement.</p> <p> Est-il possible de faire un barbecue en repas thérapeutique ?  <u>Réponse</u> : oui, cela se fait d'ailleurs déjà sur d'autres sites. L'animatrice doit se rapprocher du service technique pour la mise à disposition du matériel et des consignes de sécurité.</p> <p> Quand aura lieu le prochain repas des familles ? Aura-t-on le même intervenant, très apprécié l'année dernière ?  <u>Réponse</u> : la planification est en cours, les dates seront bientôt transmises. Le choix de l'intervenant est également en cours, la demande des résidents est entendue.</p>
Bonnes initiatives :	<p> Les résidents apprécient les repas thérapeutiques mis en place par l'animatrice et la diététicienne et ont proposé de nouvelles idées.</p> <p> Un résident propose de créer une chorale inter-établissement pour Noël.</p>
À améliorer / Difficultés :	<p> <b>Restauration</b> : Le pain est de mauvaise qualité. Le lundi il est meilleur, pourquoi ? Un résident trouve que les ramequins sont trop petits pour le service des entrées.  <u>Réponse</u> : ces points relèvent de la commission restauration. Concernant le pain, il est fourni par une autre boulangerie le lundi, jour de fermeture de la boulangerie principale. Le responsable restauration s'est saisi des remontées des résidents.</p> <p> <b>Communication</b> : Les résidents ont manqué d'explications sur l'augmentation importante de la facture en 2023, facture dont ils s'inquiètent. Des affiches « Toc-toc » ont été placées sur les portes, sans explications.  <u>Réponse</u> : L'animatrice et la psychologue ont donné des explications aux résidents présents lors de la rencontre de préparation du CVS. Les affiches « Toc Toc » sont à visée de sensibilisation pour les professionnels et répondent à un objectif de la démarche Humanitude de l'établissement. Il s'agit de rappeler que la chambre du résident est son logement</p> <p> Des résidents remontent une <b>relation</b> difficile avec l'un d'eux le week-end.  <u>Réponse</u> : Mme MORIN a prévu de rencontrer ce résident.</p>

#### ► Résidence *Landeronde*

Questions :	<p> Serait-il possible d'avoir des tables et chaises extérieures à l'arrière de l'EHPAD ?  <u>Réponse</u> : cette demande a bien été enregistrée. L'inflation actuelle impose à l'établissement de prioriser encore davantage les achats, il n'est pas possible à ce jour de donner une réponse positive.</p>
Bons points :	<p> Les résidents remercient pour les rideaux et les couvertures.</p>
À améliorer / Difficultés :	<p> Certaines chaises ont les accoudoirs cassés et sont dangereuses pour les résidents.  <u>Réponse</u> : un inventaire des chaises concernées va être fait.</p> <p> Une résidente de l'étage dérange la nuit et empêche ses voisins de dormir.</p>

#### ► Résidence *Le Havre Ligérien* : Pas de question transmise pour cette séance.

### ► Résidence *Émile Duboys d'Angers*

<b>Bons points :</b>	 Le personnel est très gentil, serviable, à l'écoute, attentionné.
<b>À améliorer / Difficultés :</b>	 Le linge qui ne revient pas. Trop de linge perdu et qui reste introuvable. Comment peut-il sortir hors de la structure ? <i>Réponse : il s'agit d'un problème récurrent sur tous les sites que les actions engagées par l'établissement n'ont malheureusement pas encore solutionné.</i>
	 Les plateaux repas arrivent froids en chambre. Pourraient-ils être servis sitôt sortis des roulantes ou sortis plus tard ? <i>Réponse : ce problème sera remonté à la cadre de santé afin qu'elle questionne l'organisation du service.</i>
	 Certaines chambres sont froides en hiver (côté Nord ne voyant pas le soleil). <i>Réponse : les problèmes d'isolation et de déperdition énergétique de la résidence sont connus et font partie des causes du déménagement à venir.</i>

Concernant la température des locaux, un professionnel indique que des résidents se plaignent également du froid sur le site de La Possonnière. Un représentant des familles précise qu'il peut aussi souvent faire très chaud dans les locaux.

### ► Résidence *Art&Loire*

<b>Questions :</b>	 Est-il possible d'avoir le même vin qu'au repas des familles ? <i>Réponse : le coût des repas pèse directement sur le prix de journée, servir ce vin au quotidien signifierait baisser la qualité d'autres produits, ce n'est pas envisagé.</i>
	 Est-il possible d'avoir plus de chant en animation ? <i>Réponse : cette demande est à faire directement aux animateurs.</i>
<b>Bons points :</b>	 Plats de substitution proposés lors des repas.  Ménage, hygiène satisfaisants.
<b>À améliorer / Difficultés :</b>	 <b>Restauration</b> : trop de viande en sauce, manque de vinaigrette pour la salade, la sauce est dans le fond du plat, trop de gaspillage sur le pain, plat froid pour les derniers servis. <i>Réponse : ces points sont à aborder en commission restauration.</i>
	 Un résident évoque une <b>perte de linge</b> . (cf. tableau de Savennières ci-avant)

## IV. Les questions transmises par les représentants des familles

### ► *Évolutions des tarifs 2023 : quel argumentaire dans les échanges avec les familles ?*

Une information sur l'augmentation du prix de journée est à l'ordre du jour de la séance (cf. point IX).

### ► *Budget : est-il possible d'avoir une présentation analytique par établissement ?*

Le compte administratif a été transmis aux représentants des familles le 4 avril en prévision de la séance. Le budget est établi pour l'entité juridique Les Résidences *Les Ligériennes*. Il est ensuite validé par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental.

Le représentant des familles de Savennières exprime sa déception de ne pas avoir un budget analytique par site, il aurait trouvé intéressant de pouvoir comparer les coûts de fonctionnement des structures. Ceci n'est pas possible, il est difficile d'établir des clés de répartition fixes pour les charges afférentes aux personnels, équipements et infrastructures partagés.

► **Consultations médicales : où en est le projet de télémédecine ?**

La télémédecine, ou projet ESMS numérique, comporte 3 volets :

- la téléconsultation permet de limiter les déplacements pour les suivis ordinaires,
- la téléexpertise permet d'échanger entre professionnels de santé à des fins de dépistage,
- la télérégulation vise à éviter les transferts non utiles vers les services d'urgences.

Le déploiement est en cours sur tous les sites. L'équipement informatique devrait être installés d'ici l'été. Il reste à former l'ensemble des professionnels.

La téléexpertise est déjà en place pour des spécialités définies avec le CHU d'Angers (dermatologie...).

► **Est-il possible d'installer un système de vidéosurveillance pour la sécurité des résidents ?**

Non : c'est un équipement couteux qui va à l'encontre du respect de la vie privée des résidents.

Le représentant des familles de Champtocé indique qu'il est facile pour un résident de sortir de la résidence sans être vu en dehors des heures d'ouverture de l'accueil. Mme MORIN explique qu'un tel système ne préviendrait pas ces sorties dans la mesure où l'établissement n'a pas les ressources humaines pour surveiller les vidéos.

Il est précisé que les portes sont munies de digicodes et qu'il est aussi de la responsabilité des visiteurs de s'assurer qu'un résident ne se faufile pas derrière eux. Par ailleurs, lorsqu'un résident présente un risque de sortie inopinée avec possible mise en danger, l'équipe évalue la pertinence d'admettre celui-ci dans un secteur UPAD.

► **Entretien des sols : est-il possible de changer les linoléums défectueux ?**

L'établissement mène une politique de rénovation continue des chambres. Des travaux sont effectués chaque année au fil des sorties, après évaluation de l'état de la chambre. Il n'est pas possible de changer tous les sols en une fois, à cause du coût d'une part mais surtout parce qu'il serait impossible de reloger tous les résidents pendant les travaux.

Concernant le sol de la pièce de vie de l'UPAD de Champtocé, plus particulièrement, le changement du sol est validé mais non programmé à ce jour. La situation financière ne permet pas actuellement de réaliser tous les travaux.

► **Personnel : quel est le nombre d'aides-soignants dans les UPAD ?**

- À Montjean (10 lits) : 1 matin, 1 journée (11 heures), 1 soir
- À Champtocé (12 lits) : 2 matins, 2 soirs en semaine, 1 matin, 1 coupé, 1 soir le week-end
- À St Georges (15 lits) : 2 matins, 2 soirs
- En EHPAD, à titre indicatif : 5 matins, 3 soirs et 2 hôteliers pour 45 résidents.

Le représentant des familles de Champtocé relève que le week-end, un seul agent est présent à l'UPAD de ce site entre 14 h et 17 h. Pour lui c'est insuffisant. Mme DUCROCQ précise que les soins demandant plus de temps sont tous faits en semaine. L'UPAD de Champtocé n'est par ailleurs pas moins doté que les autres au regard du nombre de lits.

La représentante du Conseil d'Administration demande d'où viennent les différences entre les sites : ces organisations existaient avant la fusion.

► **Les personnels de l'établissement peuvent-ils certifier la signature d'un résident ?**

Non : il s'agit d'un acte légal devant être effectué par une personne assermentée, soit un notaire ou le maire de la commune de résidence (article L.2122-30 du CGCT).

► **Extension Art&Loire : peut-on avoir le résultat de l'appel d'offres ?**

Cette demande, qui avait été faite en séance du 01/12/22, fait bien l'objet d'un point de cette séance.

► **Les enfants d'une résidente de St Georges n'ont été informés de son passage en GIR 1-2 que par la facture. Un échange (rencontre, téléphone ou mail) aurait permis de comprendre l'évolution de sa santé, prendre conscience et remercier pour l'attention portée.**

Une réévaluation des GIR est réalisée chaque année pour tous les résidents. Il s'agit de la photographie à un instant défini d'une donnée administrative utile surtout pour la facturation, sachant que les résidents des départements du Maine et Loire et de Loire Atlantique s'acquittent du tarif applicable aux GIR 5 et 6, quelle que soit leur dépendance. La différence est prise en charge par le Conseil Départemental, selon le principe de solidarité. Un changement de GIR peut par contre avoir une incidence sur la facture des résidents originaires d'autres départements, et sur le montant des aides éventuellement perçues. Mme MORIN précise qu'il conviendra de s'assurer qu'une information est bien faite aux résidents ou familles des résidents concernés.

La représentante du Conseil d'Administration s'étonne que le changement de GIR ne fasse pas l'objet d'une information systématique, puisqu'il reflète les évolutions de l'état de santé du résident. Mme MORIN précise que les équipes de soins échangent en continu avec les familles sur les changements d'état de santé de leur parent.

Il est précisé que les résidents et les familles ne savent pas réellement à quoi correspond le GIR. Il est acté qu'une information serait faite lors des prochaines réunions des familles.

**Des membres du CVS évoquent en séance des points supplémentaires :**

► **Des familles de Saint Georges s'inquiètent du stationnement pendant les travaux.**

Mme MORIN indique que les ouvriers ne sont pas autorisés à se garer sur les parkings de la résidence, mais des manquements ont été relevés. Il sera demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de leur faire un rappel.

► **Un garage à vélo est-il prévu à Art&Loire ?**

Le matériel est prévu mais non monté à ce jour. Ce point sera revu avec le responsable technique.

## V. L'évaluation de la Haute Autorité de Santé (HAS)

Tous les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) doivent se soumettre à une évaluation par un organisme externe habilité selon le nouveau dispositif établi par la HAS. Les rapports d'évaluation doivent être transmis aux autorités dont relèvent les ESSMS selon un calendrier défini réglementairement. L'arrêté de programmation en date du 19/12/2022 a fixé la date limite de transmission des rapports d'évaluation des Résidences *Les Ligériennes* au 30 juin 2024, soit la réalisation des visites d'évaluation au plus tard en avril 2024.

**Mars-Avril 2024**  
Visites d'évaluation

**Avril-Mai 2024**  
Rédaction et lecture  
des rapports

**Juin 2024**  
Transmission des  
rapports

Il est précisé que contrairement aux établissements de santé, les ESSMS doivent payer eux-mêmes les organismes effectuant leurs évaluations. Les Résidences *Les Ligériennes* travaillent actuellement sur le cahier des charges afin de démarcher des organismes avant l'été.

**Thèmes de travail prioritaires en 2023 :**

Vu le calendrier annoncé, il ne sera pas possible de réaliser une évaluation interne avec l'ensemble des parties prenantes en amont des visites. Un état des lieux réalisé avec l'équipe d'encadrement et l'équipe qualité gestion des risques au 2<sup>nd</sup> semestre 2022 a cependant permis de repérer les points devant faire l'objet d'actions d'amélioration, concernant notamment :

- ➔ la définition et la promotion de la bientraitance, et le plan de prévention de la maltraitance,
- ➔ la promotion et le respect des droits de la personne accompagnée, et la personnalisation de son accompagnement (PAP),
- ➔ l'évaluation de la sécurisation du circuit du médicament et la mise en œuvre le cas échéant d'actions correctives (audits internes prévus au 2<sup>nd</sup> semestre 2023),
- ➔ la garantie de la confidentialité et de la protection des données (travail en cours concernant la mise en conformité du système d'information avec le règlement général pour la protection des données dit « RGPD »).

**Thématiques retenues par le comité de pilotage Humanitude :**

Les axes de travail des groupes ressources Humanitude en 2023 reprennent les thèmes prioritaires en vue des visites d'évaluation de début 2024.



Concernant la thématique « promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance », un groupe de travail est planifié le 25/05 à St Georges. L'établissement souhaite associer des représentants des usagers à la réflexion : trois représentants des familles sont volontaires, ainsi que la représentante du Conseil d'Administration.

**VI. L'inspection ARS sur le site de La Possonnière**

Suite à l'affaire d'Orpéa, l'Agence Régionale de Santé a lancé un programme visant à contrôler tous les établissements en deux ans. Ces inspections se font « sur pièces », c'est à dire sans visite sur site. Il s'agit pour l'ESSMS visé de déposer en un temps donné, sur une plateforme dédiée de l'ARS, des documents permettant de prouver qu'il met en œuvre les moyens nécessaires pour garantir un accompagnement de qualité aux personnes qu'il accueille (politique de gestion des ressources humaines, soins quotidiens aux résidents, gestion des événements indésirables et des réclamations...).

L'EHPAD de La Possonnière a été le premier site des *Ligériennes* à faire l'objet de ce contrôle :

- 06/01 Réception du courrier de l'ARS annonçant le contrôle du site à compter du jour-même. 2 semaines pour répondre.
- 09 au 19/01 Dépôt de **183 documents** sur la plateforme de l'ARS, allant de l'organigramme au Plan Bleu.
- 20/02 Réception du rapport initial : 22 écarts dont 3 réglementaires – 7 jours pour contester.
- 20 au 24/02 Réponses argumentées aux écarts contestés et dépôt de pièces complémentaires.
- 07/03 Réception du rapport final : 8 recommandations levées → **14 écarts dont 3 réglementaires**

### **Les 3 préconisations sur écarts réglementaires :**

- Mettre en place une organisation permettant à chaque résident de bénéficier d'un projet d'accompagnement personnalisé (PAP) réactualisé annuellement.
- Actualiser le Plan Bleu (plan de prévention et de gestion des situations de crise).
- Formaliser un avenant annuel au contrat de séjour reprenant les principaux objectifs du PAP.

### **Thèmes des recommandations :**

- organisation des soins (présence systématique d'un aide-soignant la nuit, procédure d'élaboration des plans de soins et validation des douches dans le dossier de soins informatisé),
- traçabilité des réunions hebdomadaires de direction, fiche de poste du directeur,
- analyse de pratique par un psychologue extérieur (un projet est en cours afin de croiser les psychologues des *Ligériennes* et de l'hôpital de Chalonnes/Loire),
- modalités d'accès au dossier administratif à inscrire dans le règlement de fonctionnement,
- projet d'animation formalisé, commission animation avec des résidents, activités le week-end,
- commissions menus ouvertes à tous les résidents souhaitant y participer.

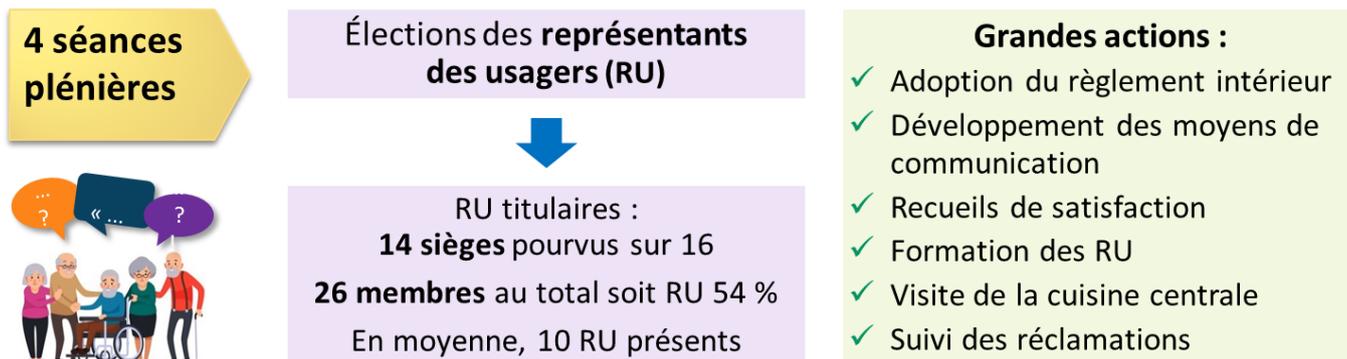
La représentante du Conseil d'Administration interroge sur la présence d'un AS la nuit : les plannings de nuit sont optimisés pour assurer la présence d'un agent diplômé, cependant les établissements sont confrontés à une pénurie d'AS et en cas d'absence il n'est pas toujours possible de remplacer l'agent par un autre aide-soignant.

Le représentant des familles de St Georges demande comment se passe la rédaction des PAP. Y a-t-il un outil commun ? Les familles sont-elles associées ? Une grille de recueil commune existe. Un travail est en cours afin d'harmoniser et optimiser la saisie des PAP directement dans le dossier de soins informatisé du résident. Un nouveau cycle de formation à l'utilisation du logiciel est programmé en juin 2023. Il est précisé par ailleurs que la formalisation des PAP prend du temps et que le rythme des entrées/sorties des résidents fait que régulièrement un PAP est fait pour seulement quelques semaines.

## **VII. L'adoption du rapport d'activité 2022 du CVS**

Conformément aux exigences du décret du 25/04/2022, un rapport d'activité est désormais rédigé. Le projet a été transmis aux membres du CVS le 29/03/2023. Il reprend le fonctionnement du conseil (respect de l'obligation de 3 séances par an minimum), les nombres et qualités des personnes conviées (respect de la proportion de représentants des résidents et des familles) et les grandes actions menées, il fixe également les objectifs fixés pour l'année à venir.

**Fonctionnement et actions en 2022 :**



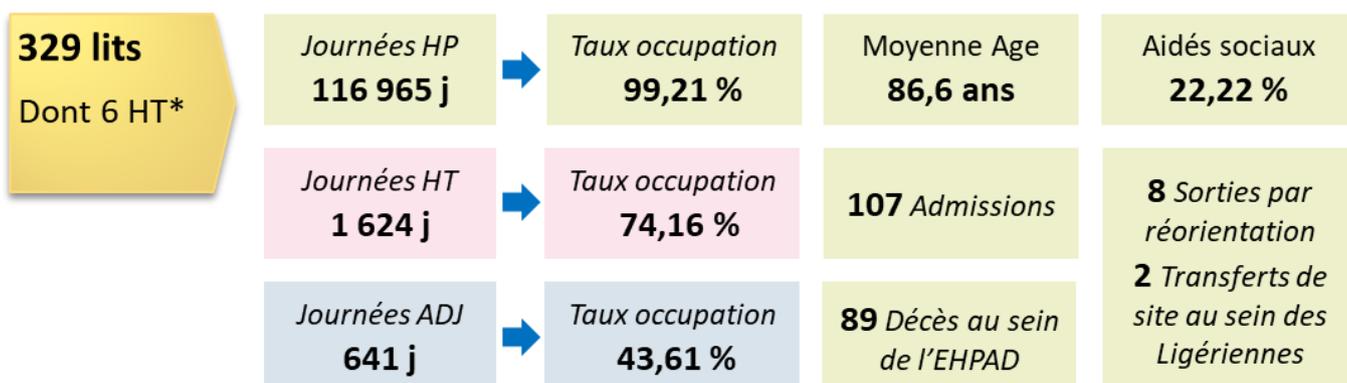
**Objectifs fixés pour 2023 :**

- ➔ Mettre la composition du CVS en conformité avec celle du nouveau règlement intérieur.
- ➔ Faciliter la tenue de réunions de préparation pour les représentants des résidents et des familles.
- ➔ Favoriser la consultation en amont plutôt que l'information.
- ➔ Pérenniser la présentation des plaintes et réclamations en séance du CVS.
- ➔ Préparer l'Évaluation des ESSMS programmée début 2024.

Le rapport d'activité 2022 du CVS est adopté sans modification.

**VIII. Les chiffres clés du compte administratif 2022**

**L'ACTIVITÉ 2022 :**



Les Résidences *Les Ligériennes* ont un très bon taux d'activité en hébergement permanent (HP) malgré des difficultés parfois pour trouver un candidat acceptant l'entrée. La liste d'attente de l'établissement est conséquente, mais les demandes « de précaution » (anticipation du dossier au cas où l'état de santé de la personne se détériorerait) sont nombreuses.

Les taux d'occupation en hébergement temporaire (HT) et en accueil de jour (ADJ) sont en recul en 2022 par rapport à 2021. Néanmoins ces offres de répit pour les aidants sont des services nécessaires pour la collectivité.

Le représentant des familles de Savennières demande quel est le taux de remplissage pour cet EHPAD : il est de 99,6 %.

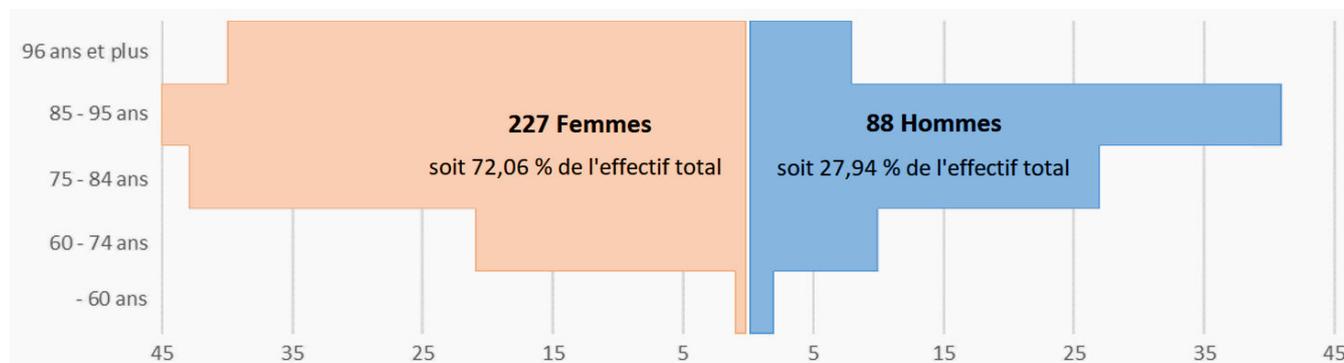
**Les mouvements en hébergement permanent :**

	Champtocé/L.		La Possonnière		Montjean/L.		Savennières		St Georges/L.		Ligériennes	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Places autorisées</b>	75	<b>75</b>	47	<b>47</b>	60	<b>60</b>	42	<b>42</b>	99	<b>99</b>	323	<b>323</b>
<b>Présents au 01/01</b>	74	<b>74</b>	47	<b>46</b>	58	<b>59</b>	41	<b>42</b>	97	<b>96</b>	317	<b>317</b>
<b>Nbre d'admissions dans l'année</b>	31	<b>28</b>	26	<b>8</b>	18	<b>29</b>	19	<b>15</b>	25	<b>27</b>	119	<b>107</b>
<b>Sorties définitives dans l'année dont</b>	31	<b>30</b>	27	<b>8</b>	17	<b>29</b>	18	<b>15</b>	26	<b>27</b>	119	<b>109</b>
<b>Décès à l'EHPAD</b>	22	<b>28</b>	16	<b>3</b>	122	<b>26</b>	14	<b>11</b>	221	<b>21</b>	85	<b>89</b>
Hospitalisations dont décès à l'hôpital	7	0	0	4	3	2	3	0	3	3	16	9
Retour à domicile	1	0	0	0	1	1	0	0	1	0	3	1
Transfert vers un site des Ligériennes	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
Transfert vers un autre établissement	1	2	11	1	1	0	1	2	1	3	15	8
<b>Présents le 31/12</b>	<b>74</b>	<b>72</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>96</b>	<b>96</b>	<b>317</b>	<b>315</b>

**La durée moyenne de séjour (DMS) :**

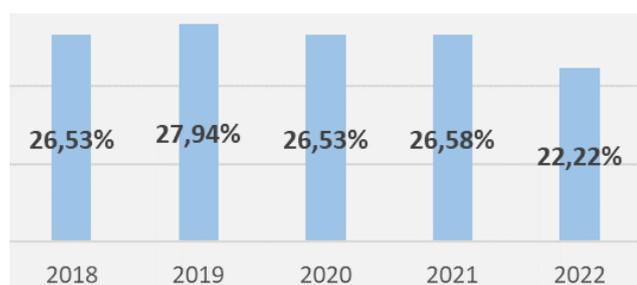
	2018	2019	2020	2021	2022
<b>DMS arrondie en année</b>	<b>3,3</b>	<b>3,7</b>	<b>4,1</b>	<b>3,4</b>	<b>4,1</b>
<b>DMS en jours</b>	<b>1 213</b>	<b>1 366</b>	<b>1 483</b>	<b>1 236</b>	<b>1 488</b>
Nombre de jours	92 164	90 175	121 592	147 103	162 180
Nombre de sorties	76	66	82	119	109

**La pyramide des âges :**



La résidente la plus jeune a 51 ans, la plus âgée 105 ans.

**Évolution du taux d'aidés sociaux entre 2018 et 2022 :**



100 % des lits des Résidences *Les Ligériennes* sont habilités à l'Aide Sociale. 70 résidents en bénéficiaient en 2022, soit plus de 22 % des personnes hébergées sur l'ensemble des sites.

Ce taux a baissé en 2022, mais il s'agit d'une photographie au 31/12 et on peut s'attendre à une remontée en 2023.

Le représentant des familles de Savennières demande quelle est la proportion d'aidés sociaux pour ce site : il est de 16 %.

**La provenance des résidents :**

	Champtocé/L.	La Possonnière	Montjean/L.	Savennières	St Georges/L.	Ligériennes
Domicile	18	14	20	16	34	102
Famille	3	3	0	3	0	9
Foyer logement	3	5	5	3	1	17
Autre EHPAD	7	3	9	5	19	43
CHU d'Angers	7	5	2	4	13	31
Autres centres hospitaliers	34	16	23	11	29	113
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>46</b>	<b>59</b>	<b>42</b>	<b>96</b>	<b>315</b>

**L'origine géographique des résidents :**

	Champtocé/L.	La Possonnière	Montjean/L.	Savennières	St Georges/L.	Ligériennes
Canton de Chalonnes/Loire	23	16	6	9	43	97
Canton de St Florent Le Vieil	12	0	37	1	3	53
Autre commune du Maine & Loire	30	24	10	29	46	139
Loire Atlantique	4	1	1	1	1	8
Autre département	3	5	5	2	3	18
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>46</b>	<b>59</b>	<b>42</b>	<b>96</b>	<b>315</b>
<i>Dont communes d'implantation</i>	<i>13</i> 18 %	<i>13</i> 28 %	<i>22</i> 37 %	<i>6</i> 14 %	<i>15</i> 16 %	<i>69</i> 22 %

**LES RESSOURCES HUMAINES :**

Le bilan social annuel est désormais remplacé par le rapport social unique (RSU) qui compte 171 items obligatoires. Mme JARNIOU en présente les principaux éléments.

L'établissement a rémunéré 301 personnes en 2022, dont 263 femmes (87,4 %) et 38 hommes (12,6 %). La moyenne d'âge des personnels est de 47 ans.

**Au 31/12/22**  
**301 Agents rémunérés**  
289,17 ETP

<b>228 Titulaires</b>	<b>7 CDI</b>	<b>66 CDD</b>
<b>84 % Soignants</b>	9 % technique et logistique	6 % Administration 1 % Autres métiers
<b>11 Départs</b>	<b>6 Arrivées par mutation</b>	<b>123 formations suivies</b>
Taux Absentéisme <b>11,36 %</b>	Absentéisme MO <b>4,21 %</b>	Absentéisme MP <b>2,06 %</b>

	Cat.	Effectifs physiques rémunérés				Équivalents temps plein (ETP)			
		Titulaires Stagiaires	CDI	CDD	TOTAL	Titulaires Stagiaires	CDI	CDD	TOTAL
<b>Hommes</b>	A	5	0	0	<b>5</b>	5,00	0,00	0,00	<b>5,00</b>
	B	7	0	2	<b>9</b>	7,00	0,00	2,00	<b>9,00</b>
	C	16	0	8	<b>24</b>	15,86	0,00	8,00	<b>23,86</b>
<b>Total Hommes</b>		<b>28</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>38</b>	<b>27,86</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>	<b>37,86</b>
<b>Femmes</b>	A	28	1	2	<b>31</b>	26,95	0,80	1,50	<b>29,25</b>
	B	103	3	14	<b>120</b>	97,81	2,00	13,40	<b>113,21</b>
	C	69	3	40	<b>112</b>	66,25	3,00	39,60	<b>108,85</b>
<b>Total Femmes</b>		<b>200</b>	<b>7</b>	<b>56</b>	<b>263</b>	<b>191,01</b>	<b>5,80</b>	<b>54,50</b>	<b>251,31</b>
<b>TOTAL</b>		<b>228</b>	<b>7</b>	<b>66</b>	<b>301</b>	<b>218,87</b>	<b>5,80</b>	<b>64,50</b>	<b>289,17</b>

**LE BILAN FINANCIER :**

Pour la première fois depuis sa prise de fonction en 2012, Mme DIETERLEN présente un bilan avec un déficit budgétaire important. Le tableau ci-après compare par groupes les écarts entre les exercices 2021 et 2022.

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Écart 2022-2021
<b>PRODUITS (Recettes)</b>	<b>17 934 566,88 €</b>	<b>19 754 824,65 €</b>	<b>1 820 257,77 €</b>
<b>GROUPE 1 : Produits de la tarification</b>	<b>16 594 259,37 €</b>	<b>17 206 814,79 €</b>	<b>612 555,42 €</b>
<b>GROUPE 2 : Autres produits d'exploitation</b>	<b>867 707,29 €</b>	<b>1 068 567,26 €</b>	<b>200 859,97 €</b>
<b>GROUPE 3 : Produits financiers</b>	<b>472 600,22 €</b>	<b>1 479 442,60 €</b>	<b>1 006 842,38 €</b>
<i>dont Reprise provision renouvellement immo</i>	<i>80 000,00 €</i>	<i>328 733,00 €</i>	<i>248 733,00 €</i>
<b>CHARGES (Dépenses)</b>	<b>17 934 643,06 €</b>	<b>20 353 653,14 €</b>	<b>2 419 010,08 €</b>
<b>GROUPE 1 : Charges afférentes à l'exploitation</b>	<b>1 646 918,95 €</b>	<b>1 838 156,50 €</b>	<b>191 237,55 €</b>
<b>GROUPE 2 : Charges afférentes au personnel</b>	<b>13 272 093,62 €</b>	<b>14 644 901,43 €</b>	<b>1 372 807,81 €</b>
<b>GROUPE 3 : Charges afférentes à la structure</b>	<b>3 015 630,49 €</b>	<b>3 870 595,21 €</b>	<b>854 964,72 €</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>- 76,18 €</b>	<b>- 598 828,49 €</b>	<b>- 598 752,31 €</b>

Le représentant des familles de Savennières trouve les provisions excessives. Mme JARNIOU signale que les réserves qui sont constituées font l'objet d'un contrôle des autorités de tutelle et du payeur départemental. Ces réserves ont été abondées notamment grâce à un contexte économique favorable lors de la reconstruction de l'EHPAD de Saint Georges sur Loire.

Mme JARNIOU reprend ensuite par groupe les détails des charges et les augmentations subies.

<b>GROUPE 1 : Dépenses relatives à l'exploitation courante</b>	Réalisé 2022	Écart / 2021	% augmentation
	<b>1 838 156,50 €</b>	<b>+ 191 237,55 €</b>	<b>+ 11,61 %</b>
• <b>Énergie et fluide :</b> Cette augmentation est due à l'inflation (notamment sur le fuel et carburant).	<b>435 914,93 €</b>	<b>+ 38 075,34 €</b>	<b>+ 9,57 %</b>
• <b>Produits d'entretien :</b> Cette augmentation est due à l'inflation.	<b>110 118,56 €</b>	<b>+ 14 973,55 €</b>	<b>+ 15,74 %</b>
• <b>Protection, alèses :</b>	<b>108 538,52 €</b>	<i>(Coût par jour par résident : 1,31 €)</i>	
• <b>Autres fournitures hôtelières :</b>	<b>33 915,30 €</b>	<b>+ 2 215,24 €</b>	
• <b>Fournitures médicales :</b>	<b>188 342,35 €</b>	<b>+ 2 131,60 €</b>	
• <b>Alimentation :</b> Cette augmentation est due à l'inflation de l'année 2022 et à la mise en œuvre de la loi ÉGALIM (produits bio, circuits courts...). Le coût net du repas est présenté ci-après.	<b>581 476,15 €</b>	<b>+ 91 746,60 €</b>	<b>+ 18,73 %</b>

	EPRD 2022 (avec DM)
Montant alloué aux dépenses d'alimentation	574 588,24 €

	ERRD 2022	ERRD 2021	% 2021/2022
Compte 6063	581 476,15 €	489 729,55 €	18,73%
Nombre de repas	253 749	262 133	-3,20%
Coût repas	2,29 €	1,87 €	22,66%
Recettes des repas (familles, salariés, formations)	21 629,75 €	21 182,21 €	
Coût repas net	2,21 €	1,79 €	23,43%

<b>Dépenses moyennes mensuelles</b>	<b>48 456,35 €</b>	<b>40 810,80 €</b>
-------------------------------------	--------------------	--------------------

<b>GROUPE 2 :</b>	Réalisé 2022	Écart / 2021	% augmentation
<b>Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>14 644 901,43 €</b>	<b>+ 1 372 807,81 €</b>	<b>+ 10,34 %</b>
• <b>Impact des mesures réglementaires :</b>		<b>+ 629 178,66 €</b>	
Ont pesé en 2022 : les mesures du SÉGUR de la Santé, la prime Grand Âge, le reclassement des catégories B et C, l'augmentation du SMIC, la revalorisation du point d'indice...			
• <b>Impact des dépenses Covid 19 :</b>		<b>+ 30 149,04 €</b>	
Il s'agit des rémunérations versés aux agents recrutés les week-ends et fériés pour le contrôle des passes sanitaires, jusqu'en avril 2022, et qui n'ont pas du tout été compensées par l'État.			
• <b>Impact des dépenses liées à l'absentéisme :</b>		<b>+ 185 618,84 €</b>	
• <b>Impact des autres dépenses :</b>		<b>+ 600 700 €</b>	

Depuis 2021, les dépenses de personnel ont augmenté de plus de 20 % sans être accompagnées de compensations suffisantes de l'État. Mme DIETERLEN précise que l'établissement a déjà rationalisé les postes de direction (1 directeur et 2 directeurs adjoints partagés avec le CHCA contre 4 postes pleins de directeurs en 2012) et administratifs.

<b>GROUPE 3 :</b>	Réalisé 2022	Écart / 2021	% augmentation
<b>Dépenses relatives à la structure</b>	<b>3 870 595,21 €</b>	<b>+ 854 964,72 €</b>	<b>+ 28,35 %</b>
• <b>Locations immobilières :</b>	347 628,63 €	+ 14 172,21 €	+ 4,25 %
Il s'agit du loyer versé à Maine et Loire Habitat pour les locaux de l'EHPAD de Montjean/Loire.			
• <b>Intérêts d'emprunt :</b>	334 491,01 €	+ 49 939,88 €	+ 17,55 %
Cette augmentation est due à l'augmentation du taux du livret A :			
- taux au 01/01/2022 = 1,61 %			
- taux au 01/06/2022 = 2,11 %			
- taux au 01/12/2022 = 3,11 %			
• <b>Titres annulés sur exercice antérieur :</b>	131 932,18 €	+ 59 855,99 €	+ 83,05 %
Cela correspond à des régularisations de facturation des résidents sur l'exercice antérieur. Il s'agit d'une écriture comptable dont la contrepartie se retrouve en recette du Groupe 1.			
<b>Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés (écriture comptable)</b>	3 254,40 €	Vente d'un lave-batterie	
• <b>Amortissement :</b>	1 329 506,88 €	+ 36 676,96 €	
• <b>Dotations CET :</b>	36 030,53 €		

Concernant l'amortissement, le représentant de Savennières demande le montant du restant dû : il n'est pas disponible en séance mais pourra être communiqué ultérieurement.

**PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS :**

	ERRD 2021	ERRD 2022			TOTAL
		H	D	S	
<b>Total Dépenses</b>	17 934 643,06 €	10 412 068,54 €	3 169 108,88 €	6 772 475,73 €	<b>20 353 653,14 €</b>
<b>Total Recettes</b>	17 934 566,88 €	9 934 075,41 €	2 619 284,71 €	7 201 464,53 €	<b>19 754 824,65 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>- 76,18 €</b>	<b>- 477 993,13 €</b>	<b>- 549 824,17 €</b>	<b>428 988,81 €</b>	<b>- 598 828,49 €</b>

AFFECTATION RÉSULTAT 2022	ERRD 2022
<b>RÉSULTAT 2022</b>	<b>- 598 828,49 €</b>
110 – Report à nouveau excédentaire antérieur	291 256,22 €
111 – Report à nouveau déficitaire antérieur	- €
<b>RÉSULTAT 2022 À AFFECTER</b>	<b>- 307 572,27 €</b>

PROPOSITION D'AFFECTATION	
10686 – Réserves de compensation des déficits	- 307 572,27 €

**AVIS DU CVS SUR L’AFFECTATION DES RÉSULTATS :**

Nombre de votants	Nombre de Pour	Nombre de Contre	Nombre d’abstention
13	13	0	0

**LA CONCLUSION :**

Mme DIETERLEN lit la conclusion figurant et compte administratif et rapport d’activité 2022 : malgré la très bonne activité de l’année 2022, soit un taux d’occupation supérieur à 99 %, l’année 2022 se solde par un déficit budgétaire important, à l’instar de l’ensemble des EHPAD et établissements de santé publics. Ce déficit est dû en premier lieu aux évolutions réglementaires des rémunérations, compensées insuffisamment par l’État, et en second lieu aux effets inflationnistes, et pas seulement sur les dépenses alimentaires. L’établissement aborde l’année 2023 avec inquiétude, d’autant que les dotations ne seront notifiées qu’en juillet 2023, soit après 6 mois d’exécution budgétaire.

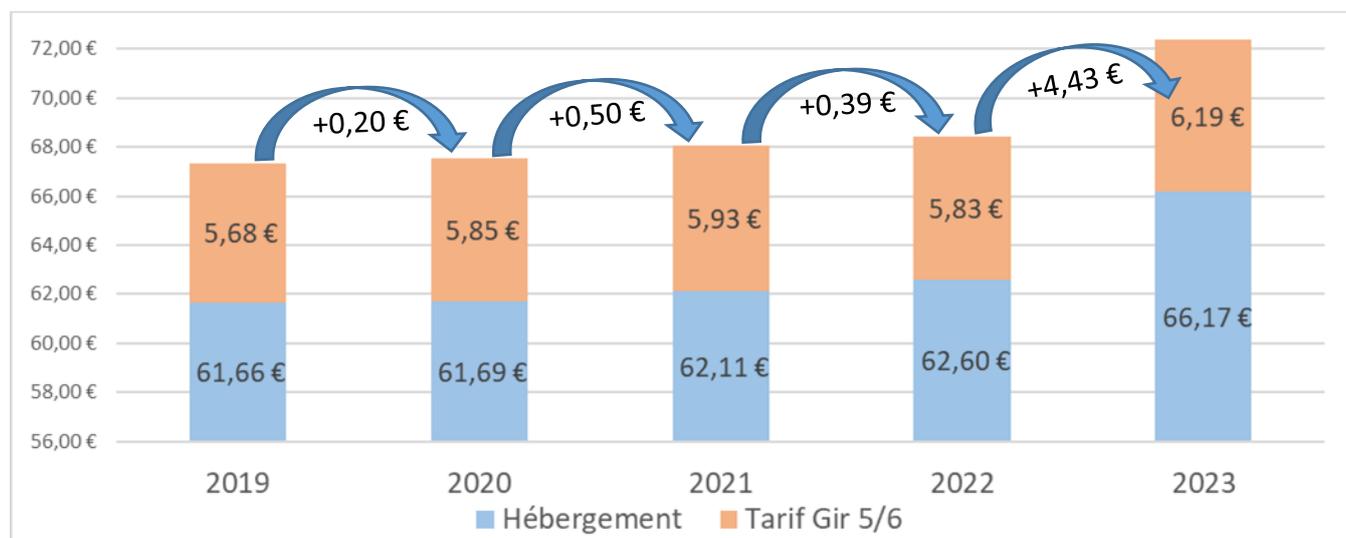
Par ailleurs l’année 2022 a confirmé l’absence d’attractivité des EHPAD pour les professionnels, avec de fortes tensions sur la continuité des soins, rendant très difficile la gestion des établissements. Malgré ce contexte, *Les Ligériennes* ont maintenu leur offre au complet, sans fermeture de lits.

Le représentant des familles de Champtocé émet des réserves sur le fonctionnement des *Ligériennes*. Mme MORIN précise que la gestion de l’établissement est saine et que le budget était maîtrisé jusqu’en 2020 comme peuvent en témoigner les comptes de résultats. Comme tous les EHPAD, l’établissement a vu ses dépenses de fonctionnement s’envoler suite à des mesures pérennes nécessaires en faveur de l’emploi d’une part et à l’importante inflation de ces derniers mois d’autre part.

La représentante du Conseil d’Administration demande comment se place l’établissement par rapport aux autres EHPAD publics. Mme MORIN indique que le prix de journée des *Ligériennes* est inférieur à ceux de nombreux EHPAD ayant des locaux comparables. Il est possible de vérifier cette information sur Internet en consultant par exemple le portail des EHPAD.

**IX. L’augmentation du prix de journée 2023**

**Évolution du prix de journée moyen depuis 2019 :**



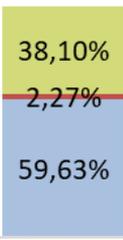
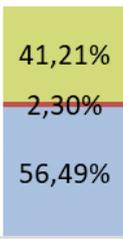
Le représentant des familles de Champtocé indique que selon ses calculs le coût des repas correspond approximativement à 10 % du prix de journée et ne peut donc à lui seul expliquer l’augmentation de mars 2023. Mme MORIN confirme que plusieurs facteurs sont en cause.

Le représentant des familles de Champtocé demande s'il existe un compte administratif prévisionnel pour 2023. Mme MORIN répond que le budget prévisionnel 2023 a fait l'objet d'une présentation en CVS le 20/10/2022.

Le représentant des familles de Savennières indique que le prix de journée annoncé lors de la réunion d'octobre était inférieur au prix de journée réellement appliqué depuis mars 2023. Mme MORIN répond que le prix de journée présenté en instances est une proposition. Le représentant des familles de Savennières déplore que l'établissement n'ait pas mieux communiqué auprès des familles qui n'ont appris le montant de l'augmentation que peu de temps avant la facturation. Mme MORIN précise que l'arrêté départemental fixant les tarifs 2023 a été reçu le 21/02/2023 pour une application au 01/01/2023. Le courrier d'information a été envoyé aux familles dernière semaine de février, les prélèvements étant effectués autour du 20 du mois, soit trois semaines plus tard.

Une représentante des personnels rapporte qu'il n'y a pas eu de retour des familles après l'envoi du courrier mais que plusieurs ont appelé plus tard, à la réception des factures de mars et d'avril.

### Évolution du coût à la place :

	Coût annuel d'une place	Participation du résident	APL moyen	Dotations établissement			
<b>2022</b>	<b>61 865,72 €</b>	38,10%	2,27%	59,63%		Résident	41,21%
		23 569,27 €	1 406,84 €	36 889,62 €			APL moyen
<b>2023</b>	<b>61 122,77 €</b>	41,21%	2,30%	56,49%		Établissement	56,49%
		25 187,06 €	1 406,84 €	34 528,87 €			
					2022		2023

Mme DIETERLEN présente l'évolution du coût total d'une place en EHPAD. Elle rappelle que plus de la moitié de ce montant est payé par l'État, selon le principe de solidarité. Jusqu'ici, la politique nationale était de diminuer la part payée par le résident. La part payée par les allocations logement reste stable.

### Situation financière au 1<sup>er</sup> trimestre :

Mme MORIN présente les résultats moyens mensuels du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

	Prévisionnel 2023	Moy. 1 <sup>er</sup> trimestre
<b>PRODUITS</b>	<b>19 470 010,69 €</b>	<b>1 741 491,64 €</b>
GROUPE 1 : Produits de la tarification	18 523 428,03 €	1 603 355,26 €
GROUPE 2 : Autres produits d'exploitation	583 780,00 €	91 679,90 €
GROUPE 3 : Produits financiers	362 802,63 €	4 993,78 €
<b>CHARGES</b>	<b>19 470 010,69 €</b>	<b>4 478 812,70 €</b>
GROUPE 1 : Charges afférentes à l'exploitation	1 842 715,86 €	382 936,00 €
GROUPE 2 : Charges afférentes au personnel	14 619 207,29 €	3 762 232,93 €
GROUPE 3 : Charges afférentes à la structure	3 008 087,54 €	333 643,77 €

- Concernant les dépenses du **GROUPE 1**, relatives à l'exploitation courante, il faut s'attendre à une augmentation de la facture d'énergie d'environ 300 000 €.

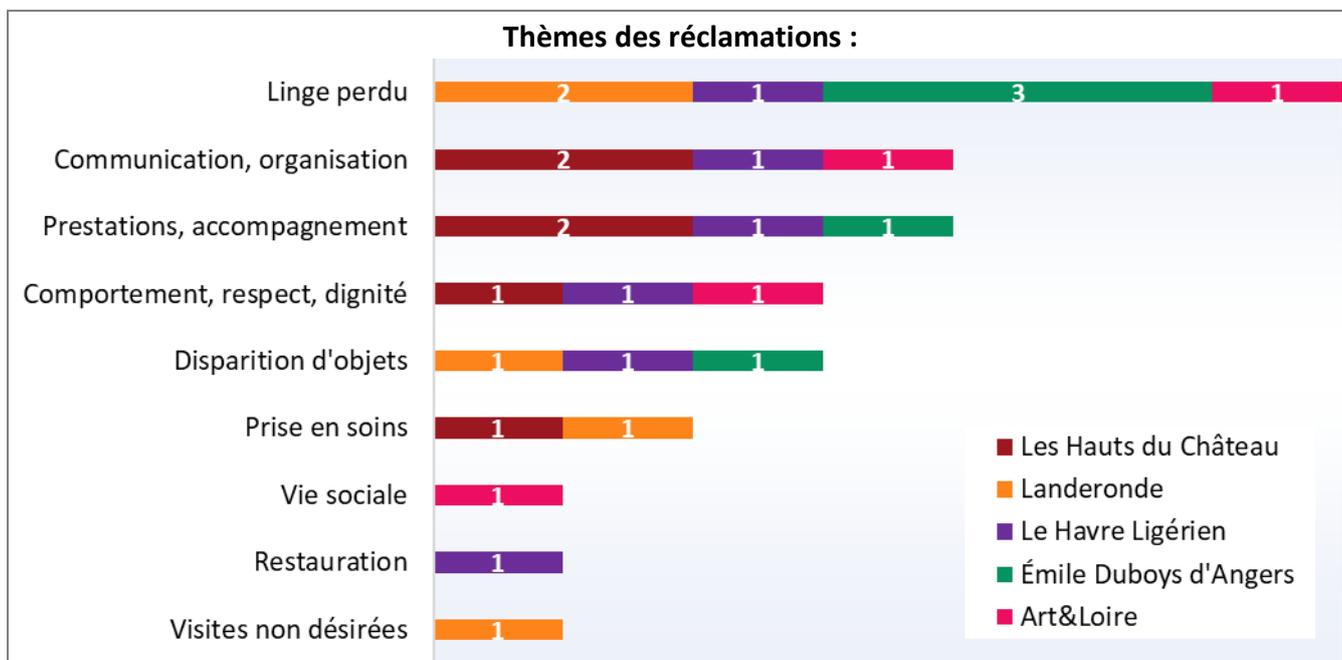
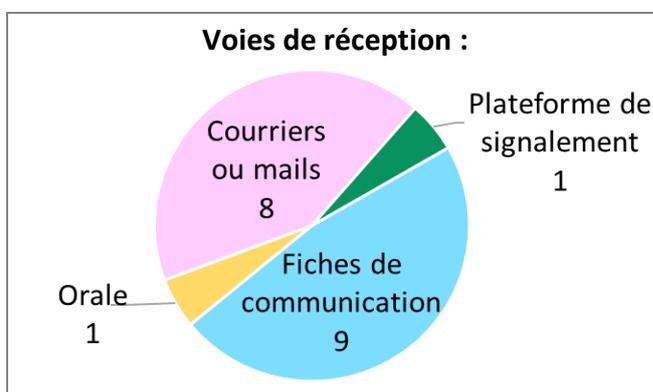
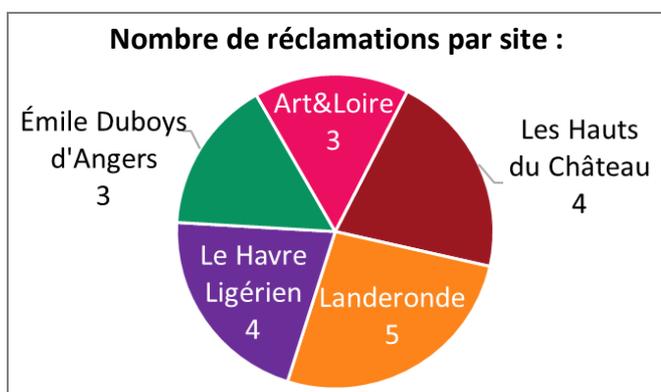
Le représentant des familles de Savennières demande où en est le projet de reprise de l'ancien site de méthanisation. Mme DIETERLEN explique que 2 offres sont à l'étude pour la reprise en filière bois et que *Les Ligériennes* participent activement. Ce projet devrait couvrir tous les besoins en eau chaude et pour partie voire tous les besoins en chauffage de la résidence *Art&Loire*, ce qui permettrait de faire des économies importantes. Elle espère que l'exploitation sera opérationnelle avant l'hiver.

- Concernant les dépenses du **GROUPE 2**, relatives au personnel, la hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier a déjà entraîné une augmentation de 1,58 %. Le taux d'absentéisme au 1<sup>er</sup> trimestre est de 9,32 %, il se situe entre le taux de 2022 (9,93 %) et le taux de 2021 (8,62 %).
- Concernant les dépenses du **GROUPE 3**, relatives à la structure, la nouvelle augmentation du taux du Livret A eu 1<sup>er</sup> février (+ 1 %) va impacter les intérêts d'emprunt.

Sans augmentation des dotations de l'État, il faut s'attendre à un nouveau résultats fortement déficitaire pour l'exercice 2023.

## X. Le bilan des réclamations

19 réclamations ont été enregistrées en 2022. Il s'agit majoritairement de réclamations écrites (cf. voies de réception ci-après) : les plaintes formulées oralement auprès des cadres de santé et traitées directement avec les plaignants sont enregistrées en tant que réclamations uniquement si un litige persiste à l'issue des échanges.

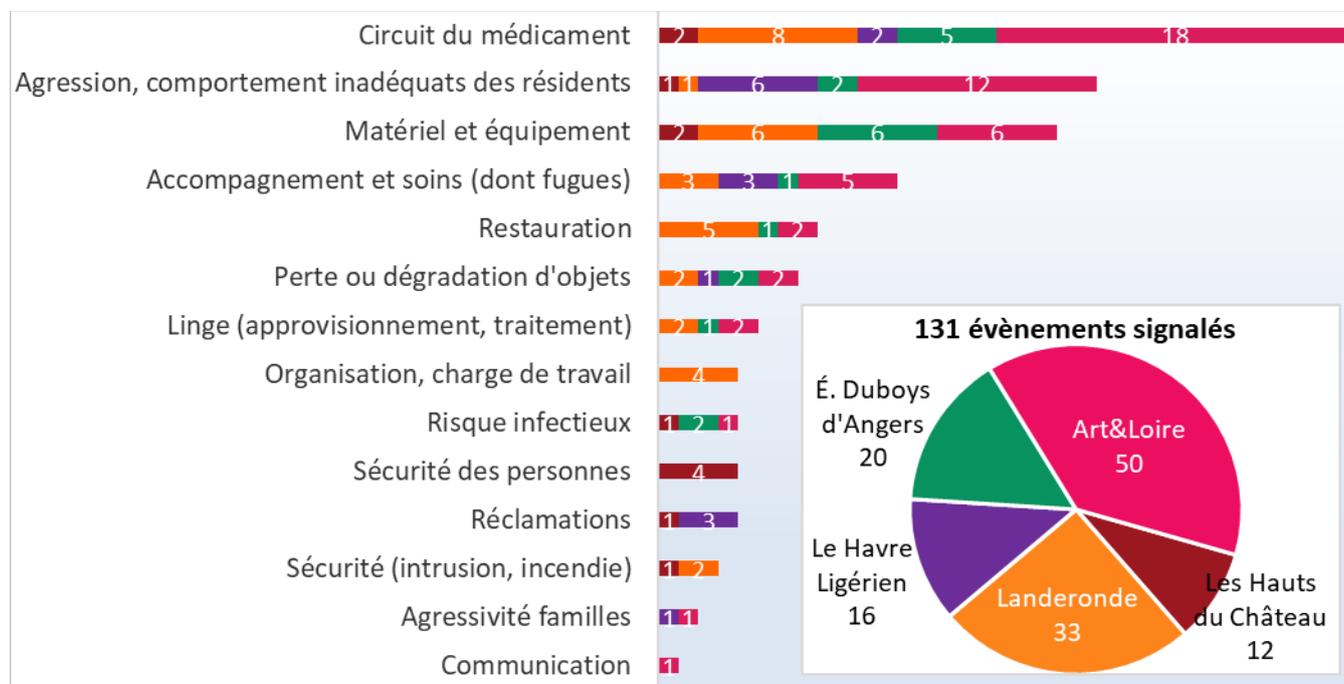


Les 19 réclamations enregistrées ont donné lieu à 9 réponses par courrier postal, 3 réponses par voie électronique, 3 entretiens téléphoniques et 10 entretiens. Le délai de réponse moyen en 2022 a été de 5,6 jours.

Les membres du CVS n'émettent pas d'avis concernant ces réclamations.

## XI. Le bilan des évènements indésirables 2022

Les évènements indésirables sont les dysfonctionnements et difficultés signalés par les professionnels pendant la réalisation de leurs tâches habituelles, avec pour objectifs d'analyser les évènements graves ou récurrents et de mettre en place des actions pour prévenir ou limiter leur survenue. 131 évènements ont été signalés en 2022 :



## XII. Les documents soumis à l'avis du CVS

Quatre documents ont été transmis aux membres du CVS en amont de la séance :

- Information relative au recours à la médiation de la consommation*

L'article L.612-1 du Code de la consommation stipule que « Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation pour résoudre à l'amiable un litige qui l'oppose à un fournisseur de produit ou service ». Le document donne les coordonnées de l'organisme signataire d'une convention avec l'établissement et les modalités de recours. Ces informations sont consultables dans les résidences et sur le site Internet des Ligériennes.
- Autorisation de prise de vue et de cession de droit à l'image à titre gracieux*

Il s'agit d'une nouvelle annexe au contrat de séjour visant à recueillir les souhaits du résident en matière de gestion de son image par l'établissement, notamment concernant les publications sur les réseaux sociaux.
- Règlement de fonctionnement modifié*

La nouvelle version du règlement comporte des ajouts et modifications en rapport avec la médiation de la consommation et le droit à l'image, ainsi que des précisions sur l'accès au dossier administratif de la personne accompagnée.
- Règlement d'utilisation de salles de la résidence Art&Loire par les familles*

Ce règlement précise les modalités de réservation des salles, les prestations associées selon la salle et les conditions dans lesquelles la salle occupée à titre gracieux doit être rendue.

En l'absence de remarques des membres du CVS, les quatre documents sont validés.

### XIII. L'extension du site Art&Loire

#### L'avancement du projet :

**JUIN 2022** : Validation APD et dépôt du **Permis de Construire**

**27/09/2022** : Avis défavorable de la commission d'accessibilité  
(utilisation de porte elliptique dans les salles de bain des chambres)

**11/10/2022 et 18/10/2022** : rencontres avec la DDT 49, mairie de Saint Georges sur Loire

**25/10/2022** : Passage en sous-commission pour avis

**21 NOVEMBRE 2022** : Lancement des APPELS D'OFFRE

**15 FÉVRIER 2023** : Résultats des APPELS D'OFFRE

**MARS-AVRIL 2023** : DÉMARRAGE DES TRAVAUX

**DÉBUT JUIN 2024** : RÉCEPTION DES TRAVAUX

#### Les résultats de l'appel d'offres :

LOT	LIBELLÉ	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DCE	MONTANT MARCHÉ	ÉCART
1	Terrassement - VRD	EUROVIA ST BARTHELEMY ANJOU	362 800,00 €	259 690,00 €	- 103 110,00 €
2	Fondations - Gros œuvre	SARL BOISSEAU BOTZ EN MAUGES	1 479 550,00 €	1 634 000,00 €	154 450,00 €
3	Étanchéité	SOPREMA VERRIERES EN ANJOU	353 000,00 €	290 844,00 €	- 62 156,00 €
4	Façades		93 100,00 €	- €	- 93 100,00 €
5	Menuiseries extérieures	ATELIER PEAU BEAUPREAU	253 000,00 €	278 778,00 €	25 778,00 €
6	Cloisons doublage	SARL COIGNARD ECOULFANT	200 000,00 €	245 194,00 €	45 194,00 €
7	Plafonds	APM SAINT LEGER DE LINIERES	120 250,00 €	121 946,00 €	1 696,00 €
8	Serrurerie métallerie	TDA BLANCHARD LE FIEF SAUVIN	27 100,00 €	33 160,00 €	6 060,00 €
9	Menuiseries intérieures et agencement	DUPRE SAS OMBREE EN ANJOU	386 300,00 €	404 607,00 €	18 307,00 €
10	Revêtements de sols et murs	LUCAS - ANGERS	228 300,00 €	184 608,00 €	- 43 692,00 €
11	Peinture	LUCAS - ANGERS	90 900,00 €	111 873,00 €	20 973,00 €
12	Rails lève personnes	HILLROM - PLUVIGNER	45 200,00 €	39 980,00 €	- 5 220,00 €
13	Chauffage ventilation plomberie	SAS BORDRON ASSOCIÉS CHOLET	441 250,00 €	498 600,00 €	57 350,00 €
14	Électricité courants forts et faibles	SPIE - ANGERS	340 500,00 €	498 543,00 €	158 043,00 €

LOT	LIBELLÉ	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DCE	MONTANT MARCHÉ	ÉCART
15	Cabines SDB préfabriquées	EIFFAGE CONSTRUCTION FRESNAY SUR SARTHE	321 000,00 €	478 522,00 €	157 522,00 €
16	Équipements de blanchisserie	SDJ FROID BRISSAC QUINCÉ	105 000,00 €	120 562,00 €	15 562,00 €
17	Aménagement paysager	NGE PAYSAGES ST ETIENNE DU GRES	94 200,00 €	82 535,00 €	- 11 665,00 €
			<b>4 941 450,00 €</b>	<b>5 283 442,00 €</b>	<b>341 992,00 €</b>

Aucune offre n'a été reçue pour la façade, mais cela ne gêne pas le lancement des travaux. Il est par ailleurs précisé que le marché a augmenté de 7 % par rapport au Dossier de Consultation des Entreprises.

**Le plan de financement :**

DEPENSES	MONTANT		RESSOURCES	MONTANT	%
	HT	TTC TVA 5,5%			
coût travaux tdc	6 544 763,00 €	6 901 754,97 €	PAI CNSA	1 193 000,00 €	17,29
			FOND PROPRES	2 201 754,96 €	31,90
			PRÊT LOCATIF SOCIAL		
			CDC PHARE		
			o montant	447 000,00 €	6,48
			o durée	30 ans	
			o taux	1,76 %	
			CDC PLS		
			o montant	3 060 000,00 €	44,34
			o durée	30 ans	
			o taux	1,53%	
<b>totaux</b>	<b>6 544 763,00 €</b>	<b>6 901 754,97 €</b>	<b>totaux</b>	<b>6 901 754,96 €</b>	<b>100,00</b>

Des demandes d'accompagnement ont été faites auprès de la CNSA et des instituts des Caisses de Retraites. L'ARS essaie de faire augmenter les subventions du CNSA pour les projets déjà lancés.

Le représentant des familles de Savennières note que les taux d'emprunt sont assez bas. Il souhaiterait connaître l'évolution du coût de l'emprunt. Celui-ci est impacté par les augmentations du taux du livret A, une réponse sera apportée lors de la prochaine séance.

Le représentant des familles de Savennières demande pourquoi, compte tenu des réserves importantes de l'établissement, il n'est pas envisagé de financer les travaux de rénovation du site de Savennières. Mme DIETERLEN oppose plusieurs raisons :

- vu les défauts structurels, des travaux de rénovation seraient à renouveler au bout de quelques années alors qu'un bâtiment neuf nécessitera moins de réinvestissements et à plus long terme ;
- la politique des autorités de tutelles est de ne plus investir dans les structures de moins de 80 lits, le risque est donc de se voir interdire de financer de nouveaux travaux de rénovation le moment venu, avec pour conséquence probable une demande de fermeture de la structure, sans garantie de pouvoir conserver les lits dans l'établissement, ces derniers pouvant être rouverts dans des zones moins dotées. L'extension d'Art&Loire aujourd'hui permet de pérenniser les 42 lits sur le territoire ;
- les dépenses de fonctionnement sont en augmentation croissante, le maintien des lits sur le site de St Georges permettra de mieux maîtriser ces coûts.

#### XIV. Informations et questions diverses

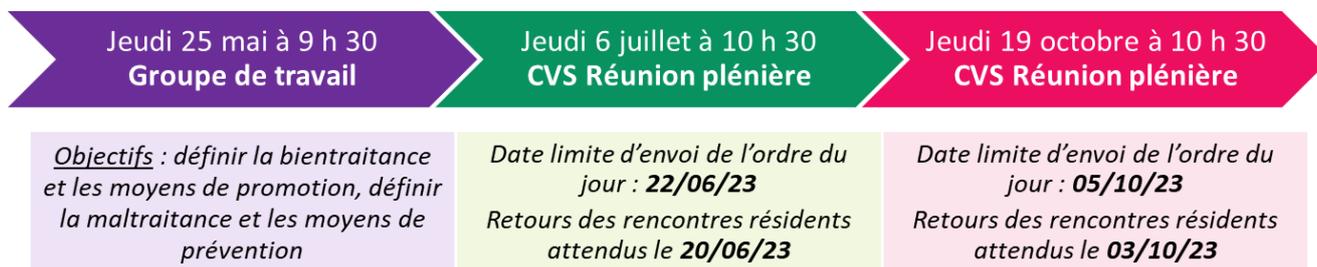
##### Organisation d'un job dating :

Les Résidences *Les Ligériennes* et le Centre hospitalier de la Chalonnes/Loire (CHCA) organisent une journée de rencontre le vendredi 14 avril 2023, de 11 h à 19 h, dans les locaux du CHCA.

Il s'agit de faire connaître les métiers de nos établissements à travers des échanges avec des personnels volontaires, de recueillir des CV, de réaliser des entretiens afin de palier nos difficultés de recrutement.



##### Calendrier des prochaines rencontres :



Toutes les rencontres auront lieu en salle de réunion de la Résidence *Art&Loire*.

Mme MORIN remercie les membres.

**La séance est levée à 13 h 15.**

Adopté en séance le : 6 juillet 2023

La Présidente du CVS,

**Mme Marie-Aglaré CHEREAU,**



Représentant les personnes accompagnées